

FICHE NAVETTE

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT FSL ACCÈS AVEC RÈGLEMENT DETTE ANCIENNE – FSL MAINTIEN



"La fiche navette, une fois renseignée par l'intervenant-e social-e, est à envoyer au bailleur. Une fois complétée par ce dernier, elle est à transmettre au Pôle Social Logement de la CAF 93 (par mail à courrier@caf93.caf.fr) qui la complétera et vous la renverra"

SERVICE À L'ORIGINE DE LA DEMANDE	COORDONNÉES DU MÉNAGE
Nom de la structure	Nom
Nom de l'intervenant-e social-e	Prénom
Adresse de la structure	Adresse
Téléphone de l'intervenant-e social-e	N° téléphone
E-mail de l'intervenant-e social-e	Numéro d'allocataire CAF de Seine-Saint-Denis Adresse mail

COORDONNÉES BAILLEUR	
Nom du bailleur (ou cachet)	Nom et prénom du référent bailleur
Adresse	Tel E-mail

Date d'entrée dans les lieux	Montant du plafond d'intervention du FSL (Loyer charges comprises x 12 mois)
Type de logement (*)	
L'aide au logement est-elle versée ?(*)	Montant de la dette (Hors loyer courant)
Signalement de l'impayé à la CAF Non Oui, à quelle date	A la date du
Décision de la CAF (cocher) Maintien du droit jusqu'au Suspension le	Durée de l'endettement mois

(*) Voir à la page 4 de la fiche navette les instructions sur l'utilisation du formulaire et le contenu de chaque item pour la version papier

REPRISE DES PAIEMENTS RÉGULIERS depuis le		Montant / mois
Type de versement (*)		
Type de plan (*)		

Estimation du rappel RLS :

STADE DE LA PROCÉDURE (*)		En date du
Si Concours de la Force publique (*)		En date du
Indemnités Recours État (*)		Si déjà versée, en date du:
	Si à déduire de la dette, montant:	

DOSSIER DE SURENDETTEMENT	ÉTAT DE LA DEMANDE	DATE DE SAISINE
Dossier de surendettement demandé. Si oui, date de saisine	Oui Non	
COMMISSION DE SURENDETTEMENT (*)		Plan de règlement approuvé le :

ENGAGEMENT DU BAILLEUR

Dès lors que le bail est résilié ou que la clause résolutoire est acquise parce que le locataire n'a pas respecté strictement les clauses du jugement (délais, montants), le bailleur s'engage à :

Signer un nouveau bail dès réception de l'aide du FSL Maintien **par courrier joint**

Verser le rappel de RLS estimé à un montant de après versement du FSL et du rappel APL

Ne pas assigner pendant la durée du plan d'apurement **par courrier joint**

Effectuer un abandon de créance **par courrier joint**

Reloger dans un logement plus adapté **par courrier joint**

Obligatoirement daté et signé

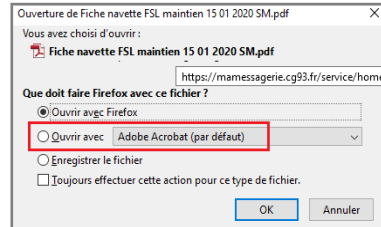
Date :

Nom du bailleur (ou cachet) et signature

(*) Voir à la page 4 de la fiche navette les instructions sur l'utilisation du formulaire et le contenu de chaque item pour la version papier

INSTRUCTIONS POUR L'UTILISATION DE LA FICHE NAVETTE

1 – Quand vous téléchargez le formulaire, veuillez toujours cocher « **Ouvrir avec** » et choisir « **Acrobat Reader** ». Ensuite **vous enregistrez le formulaire dans votre répertoire** avant de le remplir.



2 - La fiche navette, une fois remplie par l'intervenant-e social-e, est à envoyer **au bailleur** => Elle vous est retournée et vous la transmettez **au Pôle Social Logement de la CAF 93** par mail à courrier@caf93.caf.fr. La CAF vous la retourne une fois remplie.

3 - Avant d'envoyer la fiche navette (pour un envoi dématérialisé) **à la CL FSL ou à la CDAAR**, **veuillez activer le bouton ci-contre afin de rendre les données saisies non modifiables**.

CONTENU DES MENUS DÉROULANTS DE LA FICHE NAVETTE

Page1

Type de logement	Appartement
	Maison individuelle
L'aide au logement est-elle versée?	Oui
	Non

Page2

Type de versement	Loyer total
	Loyer résiduel
	Ponctuel
Type de plan	Plan d'apurement amiable
	Échéancier judiciaire
	Protocole de cohésion sociale
	Plan de surendettement
Stade de la procédure	Commandement de payer
	Assignation au tribunal
	Jugement : Clause résolutoire suspendue
	Clause résolutoire acquise
	Commandement de quitter les lieux
	Réquisition de la Force Publique
Concours de la Force Publique accordé	
Concours de la Force Publique	En attente
	Accordé
	Refusé
Indemnités recours État	Indemnités non demandées par le bailleur
	Indemnités demandées par le bailleur
	À verser et à déduire de la dette
	Déjà versées le